

N° SIRET : 20006759300372	<b>COMPTE ADMINISTRATIF</b>	Département : CREUSE
Etablissement : GEMAPI	Année 2021	Poste Comptable: SGC AUBUSSON
Budget : BUDGET ANNEXE	Page n° 1	Date d'Édition : 05/04/2022

**DELIBERATION  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 23/03/2022 à 17 heures 30

Nombre de membres en exercice	62
Nombre de membres présents	43
Nombre de suffrages exprimés	51
VOTES : Contre =0	Pour =51 Abstentions =0
Date de convocation :	17/03/2022

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de ALEXANDRE VERDIER  
après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par ALEXANDRE VERDIER, Président,  
statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,  
Considérant les éléments suivants :

<b>Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B</b>	<b>111 175,44</b>
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (111 457.43 - 56 544.63)	54 912,80
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	56 262,64
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E</b>	<b>4 014,98</b>
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (2 928.08 - 1 817.10)	1 110,98
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	2 904,00
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
<b>Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)</b>	<b>4 014,98</b>

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	111 175,44
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Ont signé au registre des délibérations :

Présents : MM. VERDIER, SIMONET, VENTENAT, MORANÇAIS, GRASS, BIGOURET, RAMOS, SCHMIDT, PEROCHE suppléante PIERRON, GRANGE, SIMON, LE CORRE, BERTHON, ECHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, RICHIN, NOVAIS, CHALES suppléante CONCHON, VIRGOULAY, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, CHAUSSAT, GUYONNET, PARROT suppléante DUBSAY, FAUCHER.  
Pouvoirs : MM. JAMME à BERTHON, SCARAMUCCIA à LE CORRE, JOULOT à VIRGOULAY, MOUNAUD à GUYONNET, PAYARD J à SIMON, PLAS à VIRGOULAY, VIALTAIX à DESGRANGES, FONTVIELLE à DESARMENIEN.

Excusés : MM. DESCLOUX, FERRIER, SIMONET B, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, D'HULSTER, WELZER, ROULLAND, BRUNET, SLOMOT.

Cachet :

Pour expédition conforme,  
Le Président,



Accusé de réception en préfecture  
2022-200067593-20220323-2022-035-DE  
Date de télétransmission : 06/04/2022  
Date de réception préfecture : 06/04/2022